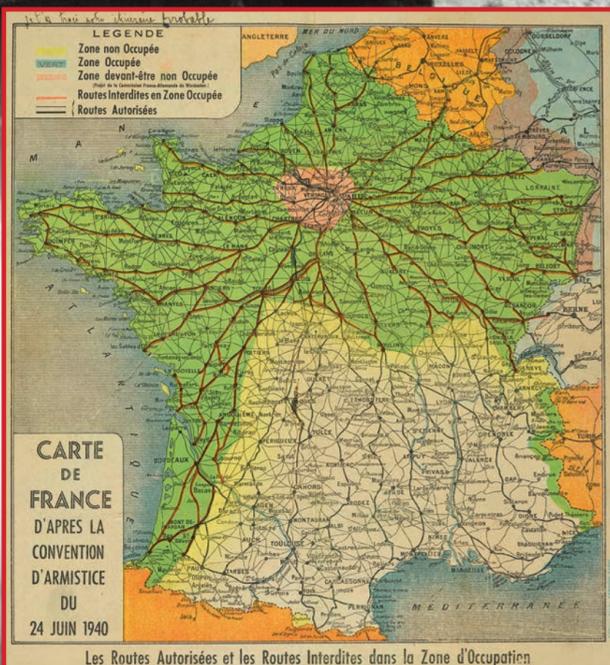


# 1940

## EN EURE-ET-LOIR : CHAOS, SOUMISSION ET REFUS



**Camions français abandonnés le long d'une route, 1940.** – Arch. dép. Eure-et-Loir, 47 J 89 (fonds J.-J. François).



**< Carte de la France présentant la ligne de démarcation,**  
s.d. – Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 67.



**< Automitrailleuse française abandonnée, 1940.** – Arch. dép. Eure-et-Loir, 47 J 87 (fonds J.-J. François).

## 6 L'ARMISTICE ET LA MISE EN PLACE DU RÉGIME DE VICHY

**F**ace à la déroute militaire, le maréchal Pétain, à qui avait été confié le gouvernement suite à la démission du président du conseil Paul Reynaud le 16 juin 1940, se résolut à demander l'armistice à l'Allemagne nazie le 17 juin et annonça l'arrêt des combats. Une période de négociations s'ouvrit et aboutit le 22 juin à la signature de l'armistice, entré en vigueur le 25. Le texte prévoyait notamment la partition du pays en zones sur lesquelles la tutelle allemande était plus ou moins forte. L'Eure-et-Loir se trouvait en zone occupée, aussi les prescriptions allemandes s'y appliquaient-elles en sus de celles du gouvernement de l'Etat français. Même si la souveraineté du gouvernement français continuait à s'appliquer sur l'ensemble du territoire, le pays devait s'acquitter des frais d'occupation et être démilitarisé. La question des prisonniers de guerre fut laissée en suspens, ce qui constituait un excellent moyen de pression aux mains de l'Allemagne. La réorganisation de l'Etat suivit la signature de l'armistice : les lois constitutionnelles votées en juillet 1940 conféraient à Pétain les pleins pouvoirs, qui n'étaient plus contrebalancés par le pouvoir législatif dans la mesure où les instances parlementaires étaient suspendues. Pétain et son équipe ministérielle formèrent ainsi à eux seuls le gouvernement de l'Etat français, installé à Vichy (zone libre) et relayé sur le terrain par les préfets et auprès de l'Allemagne par un ambassadeur.



**Avion mitraillé sur la > base aérienne, 1940.**  
Arch. dép. Eure-et-Loir, 57 Fi 10.